Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_3-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation : 02/02/2026
Date de publication : 11/02/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, GARNIER Michaël, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, HERVE Karine, CADOR Adeline, THONIER Carole, OLIVIER-DUFEE Anne-France, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), Mme DORE Stéphanie, M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. GARNIER), Mme ROUPIE Aline (pouvoir à M. TAILLARD), Mme MICOINE Laure (pouvoir à Mme CADOR), M. CORNARD Guillaume (pouvoir à Mme HERVE).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARNIER Michaël.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-3 – ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE EN VUE DE CREER ET D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN ENERGIE SUR LA COMMUNE DE SENS-DE-BRETAGNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 08/12/2025 au 16/01/2026 inclus concernant la demande présentée par la société SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de créer et d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Sens-de-Bretagne.

M. le Maire donne ensuite une lecture succincte de la description du projet qui figure dans le dossier d'enquête publique :

Les acteurs du projet

Le développement de ce projet est mené par la société SAS SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE (Société par Actions Simplifiées). Cette société a été créée spécifiquement pour ce projet par le groupe VOLTALIA. Fondé en 2005, VOLTALIA est un producteur d'énergie et prestataire de services dans la production d'électricité renouvelable à partir des énergies solaire, éolienne, hydroélectrique et biomasse. En tant qu'acteur industriel intégré, VOLTALIA a développé une forte expertise tout au long de la chaîne de valeur d'un projet d'énergie renouvelable : développement de projets, financement de projets, ingénierie, fourniture d'équipement, construction et exploitation & maintenance. Le groupe est présent dans 20 pays et dispose d'une capacité d'action mondiale pour ses clients. En France métropolitaine, VOLTALIA exploite une puissance éolienne totale de 52 MW (MégaWatt).

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_3-DE

VOLTALIA, propriétaire du parc, disposera des garanties financières demandées. De plus, conformément à la réglementation en vigueur, des garanties financières seront constituées dès la construction du parc par l'exploitant afin d'assurer la remise en état du site après exploitation (384 000.00 € pour l'ensemble du parc, à actualiser tous les cinq ans).

Pour réaliser ce projet, VOLTALIA s'est entouré de divers partenaires techniques et experts : SYNERGIS ENVIRONNEMENT (rédaction étude d'impact/étude de dangers/étude écologique) ; DELHOM ACOUSTIQUE (étude acoustique) ; RESONANCE Urbanisme & Paysage (étude paysagère).

Localisation du projet

Le projet éolien de SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE se positionne dans le département d'Ille-et-Vilaine, au sein du périmètre de la commune de Sens-de-Bretagne, située à 25 kilomètres au Nord de Rennes. Le site du projet se place au Nord des collines de Saint-Aubin-d'Aubigné, au cœur d'un milieu bocager entrecoupé d'un réseau hydrographique important. Le projet est également situé à la limite des communes de Marcillé-Raoul au Nord, de Dingé à l'Ouest et de Feins au Sud. Parmi ces communes, seule Feins appartient à la même communauté de communes que Sens-de-Bretagne, la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

Le terrain d'assiette concerné par le projet se situe sur le territoire communal de Sens-de-Bretagne. Les terrains destinés à l'implantation (éoliennes, postes de livraison et raccordement électrique enterré) du projet sont situés en grande majorité en zone agricole. La superficie cadastrale concernée par la présente demande est de 1.105 ha (4 éoliennes et leurs plateformes, les chemins à créer et le poste de livraison). L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées.

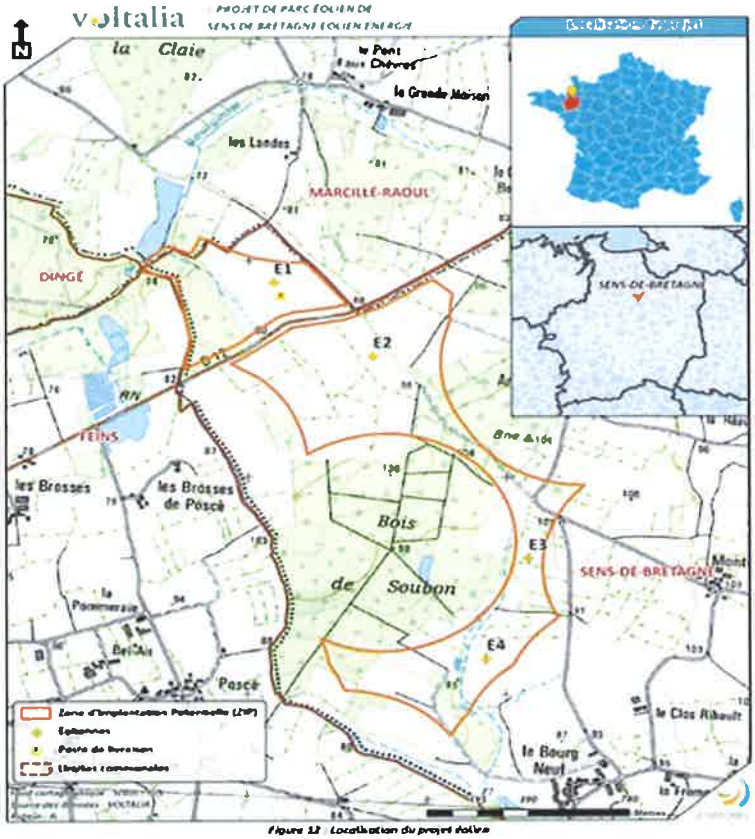
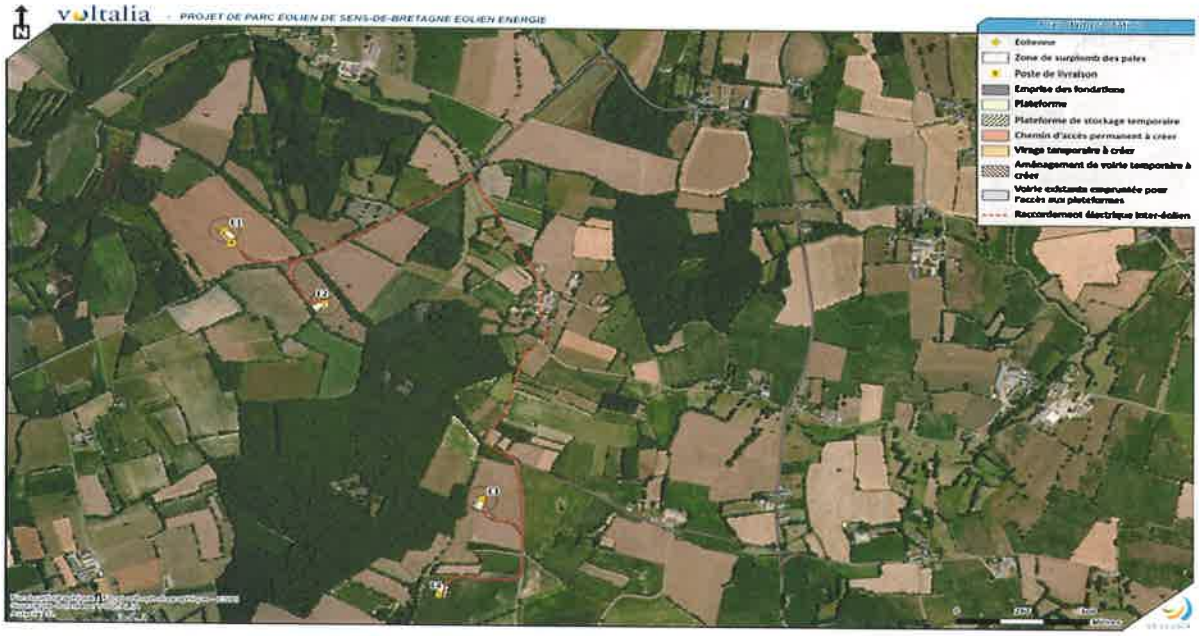


Figure 12 : Localisation du projet éolien

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_3-DE



Description de l'implantation et de la technologie retenues

Le projet de parc éolien de SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE est composé de 4 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3.6 MW (soit une puissance totale de 14.4 MW) et d'un poste de livraison. Au sens de l'arrêté du 26/08/2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique n° 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les aérogénérateurs sont définis comme un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité composé des principaux éléments suivants : un mât, une nacelle, le rotor auquel sont fixées les pales, ainsi que, le cas échéant, un transformateur.

Le choix du modèle précis d'éoliennes qui sera installé sur ce parc éolien ne sera réalisé qu'une fois l'ensemble des autorisations nécessaires obtenues. Cela permettra de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes et de retenir, au moment de la construction du parc éolien, le modèle d'éoliennes le plus adapté aux conditions du site et le plus performant. Le modèle d'éolienne retenu pour les analyses correspond à des machines NORDEX N117 d'une hauteur de moyeu de 91 mètres (hauteur de la tour de 89 mètres, hauteur en haut de nacelle de 93 mètres). Son diamètre de rotor est de 116.8 mètres à l'arrêt. Ce dernier augmente d'environ 1 mètre en fonctionnement, les pales se courbant sous la pression du vent pour atteindre un diamètre de 117.8 mètres en fonctionnement. Sa hauteur totale en bout de pale à l'arrêt est de 149.4 mètres.

La production annuelle attendue des 4 éoliennes du projet éolien de SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE est estimé à 26 760 MWh, soit environ 26.76 GWh (GigaWattheure). A noter que cette estimation est une première approche du productible envisagé, ce dernier restant dépendant du choix final de machines qui sera opéré.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_3-DE

M. le Maire précise ensuite que l'article R.181-38 du Code de l'environnement dispose :

- Dès le début de la phase de consultation du public, le préfet demande l'avis du Conseil Municipal des communes mentionnées au III de l'article R.123-11 au I de l'article R.123-46-1 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ou de la consultation du public réalisée conformément aux dispositions de l'article L.123-9.

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 10 ; vote : 3 contre : Mme KRIMED, Mme HERVE, Mme MICOINE ; 5 abstentions : Mme EON-MARCHAIX, M. RICHARD, M. GARNIER, M. CORNARD, M. LAHAYE ; 7 pour) :

- EMET un avis favorable à la demande présentée par la société SENS-DE-BRETAGNE EOLIEN ENERGIE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de créer et d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Sens-de-Bretagne ;

- AUTORISE M. le Maire à transmettre la présente délibération à M. le Préfet et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. GARNIER

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.

